

Arrêté du **09 JUL. 2026** nommant monsieur Bernard RAMOND
maire honoraire

VU l'article L.2122-35 modifié par l'article 43 de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions pendant au moins douze ans,

CONSIDÉRANT la demande d'honorariat proposée par l'amicale des anciens maires des Bouches-du-Rhône,

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard RAMOND a exercé les mandats de conseiller municipal de 1995 à 2026,

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard RAMOND a exercé la fonction de maire de Lambesc de 1995 à 2008 puis de 2014 à 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Bernard RAMOND, ancien maire de Lambesc, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le directeur de cabinet de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Marseille, le **09 JUL. 2026**

Le préfet


Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de Marseille
Préfet des Bouches-du-Rhône